

Image not found or type unknown



Retrait injustifiés sur les comptes bancaire du defunt

Par **century2**, le **12/04/2022** à **16:10**

Bonjour ,

Suite au décès de mon papa je viens de découvrir sur les relevés de comptes de nombreux chèques débité en compte rond ainsi que des retraits d'espèces et les comptes épargnes presque vide. L'épargne est débité que les 16 du mois pendant plusieurs années sur le compte courant puis soit retiré en espèce soit débité par des chèques dont je ne connais pas encore le designataire

Quest ce que je peux faire ?

cordialement

Par **youris**, le **12/04/2022** à **17:28**

bonjour,

la personne qui a procédé au retrait du vivant de votre père devait disposer d'une procuration et avoir reçu des chèques de votre père dont cette personne était bénéficiaire.

de son vivant, une personne dispose comme elle l'entend de son patrimoine, elle peut tout à fait le dilapider.

mais le compte doit être bloqué dès le décès du titulaire du compte, les procurations ne sont plus valables après le décès du mandant.

salutations

Par **century2**, le **12/04/2022** à **17:47**

Merci pour votre réponse mais mon papa ne disposé pas de procuration

Par **youris**, le **12/04/2022** à **18:57**

bonjour,

si votre père n'avait pas de procuration, c'est que les chèques ont été signés par votre père
sauf escroquerie avec imitation de signature par un proche.

renseignez-vous auprès de la banque de votre père ?

salutations